



AUTORISATION PARENTALE

A remplir obligatoirement par les parents ou le tuteur légal pour les jeunes mineurs :

En cas d'absence de cette autorisation, le dossier ne pourra être pris en compte.

Madame, Monsieur, en qualité de responsable légale
de ma fille/mon fils, après avoir pris connaissance des points suivants et du contrat pour lequel il/elle
s'engage :

- La commune de Saint-Juvat ne sera en aucun cas réputé employeur des jeunes participants à l'opération « argent de poche ». La somme versée pour cette opération n'a en aucun cas équivalence de salaire.
- Les jeunes entrant dans ce dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous le couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription à l'opération. En cas de blessure au cours de l'activité ou du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.

Autorise mon enfant :

NOM :

Prénom :

Domicilé(e) :

.....

A participer au dispositif « argent de poche »

Dans le cadre du dispositif « argent de poche », des photos ou reportages peuvent être réalisés avec vos enfants. Ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître l'activité et non à des fins commerciales.

☐ J'autorise les prises de vues de mon enfant

☐ Je refuse les prises de vues de mon enfant

Personne à contacter en cas d'urgence : Mr ou Mme

Téléphone :

Fait à Saint-Juvat, le
Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »